Ville de Seclin
Hôtel de Ville - 89 rue Roger Bouvry
59113 - SECLIN

Prestations d'entretien des espaces verts

Appel d'offres ouverts

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date et heure limites de remise des offres :

Le mercredi 23 décembre 2026 à 12h00

sur le profil d'acheteur https://marchespublics596280.fr/

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Objet : Prestations d'entretien des espaces verts Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services
	Acheteur : Ville de Seclin - Hôtel de Ville - 89 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN
	Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable au marché : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché est divisé en 7 (sept) lots.
	Profil acheteur : https://marchespublics596280.fr/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	Aucune négociation n'est prévue.
	La visite du site est obligatoire uniquement pour les lots n°2 *(taille)* et n°5 *(terrains sportifs).*
	Les variantes ne sont pas autorisées.
	La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.
</>	Code CPV principal de la consultation : 77310000-6 : Réalisation et entretien d'espaces verts

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 – Décomposition de la consultation 4
1.4 - Type et forme de contrat 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 – Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
5.2 – Visite des sites (obligatoire pour les lots 2 et 5) 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 – Attribution des marchés 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 10
8 - Renseignements complémentaires 10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
8.2 - Procédures de recours 11
8.3 - Interlocuteurs 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : des **prestations d'entretien des espaces verts**.
La description des prestations attendues et leurs spécifications sont précisées dans le CCTP.
Lieu d'exécution : le territoire de la collectivité

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L.2113.13 du Code de la Commande Publique, le lot n°6 est un marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

1.3 – Décomposition de la consultation

La présente consultation est allotie comme suit :

Désignation
Lot n°1 : Tonte
Lot n°2 : Taille et entretien des massifs d'arbustes, couvre sols et haies
Lot n°3 : Désherbage des zones minérales
Lot n°4 : Fauchage
Lot n°5 : Entretien des terrains sportifs
Lot n°6 : Entretien des espaces verts du quartier des Aviateurs (lot réservé)
Lot n°7 : Entretien du patrimoine arboricole

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.4 - Type et forme de contrat

En application des articles L. 2125-1-1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, ces lots sont des accords-cadres avec maximum. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande.

Désignation	*Montant maximum Pour les 4 ans*
Lot n°1 *Tonte*	400 000 € HT
Lot n°2 *Taille et entretien des massifs d'arbustes, couvre sols et haies*	250 000 € HT
Lot n°3 *Désherbage des zones minérales*	120 000 € HT
Lot n°4 *Fauchage*	80 000 € HT
Lot n°5 *Entretien des terrains sportifs*	350 000 € HT
Lot n°6 *Entretien des espaces verts du quartier des Aviateurs (lot réservé)*	100 000 € HT
Lot n°7 *Entretien du patrimoine arboricole*	350 000 € HT

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique.

Les prestations attendues sont définies au présent document au CCTP.

Nota : les surfaces fixées au CCTP ne sont pas contractuelles (le patrimoine végétal ne saurait pas être immuable), et toute variation de l'étendue des besoins à satisfaire pourra être actée durant l'exécution du marché par voie de modification d'exécution de marché (=avenant) conformément à l'article 17 du CCAP.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) principal est : 77310000-6 : réalisation et entretien d'espaces verts.

N° de lot	Codes CPV	Description
1	77311000-3 77314000-4	Entretien de pelouses décoratives ou d'agrément Services d'entretien de terrains
2	77314000-4 77342000-9	Services d'entretien de terrains Tailles de haies
3	77312100-1	Services de désherbage
4	77314000-4	Services d'entretien de terrains
5	77320000-9	Entretien de pelouses sportives
6	77314000-4 77342000-9	Services d'entretien de terrains Tailles de haies
7	77211500-7 77211400-6	Services d'élagage Services d'abattage d'arbres

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'appel d'offres.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1er mars 2027 ou à la date de notification si celle-ci est postérieure à la date précitée pour une durée de 4 (quatre) ans maximum.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du CCAP qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à l'ensemble des lots
- Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- L'attestation de visite (obligatoire) des sites pour les lots n°2 et n°5

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la stipulation précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

En application des articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
Déclaration sur l'honneur signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat, y compris en cas de groupement, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cocontractants

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.
Pour le lot n°6, tout élément permettant au candidat de justifier de sa qualité de structure d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, qui emploie des travailleurs défavorisés (agrément délivré par les services de l'Etat)

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr/. Ils peuvent également utiliser le document unique de marché européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) daté et signé par un représentant habilité (1 par lot)
Le bordereau des prix unitaire (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE)
Le mémoire justificatif des dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations, à ce titre, il est proposé un « cadre de mémoire technique » dont l'utilisation est vivement conseillée. En cas de non-utilisation du cadre de mémoire technique, l'ensemble des renseignements devra se trouver dans le mémoire technique et notamment : - les moyens humains et matériels mis en œuvre par le candidat pour l'exécution des prestations, y compris les qualifications et formations suivies par le personnel (en particulier pour le lot 7), - la méthodologie de travail mise en œuvre pour l'exécution des prestations, - les performances en matière de développement durable (notamment le recyclage, la valorisation des déchets verts comme la mise à disposition du broyage pour le lot 7, etc…), - l'attestation de visite de site pour les lots n°2 et 5 - tout élément que le soumissionnaire estime utile permettant d'apprécier son offre en fonction des critères de jugement

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle doit également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 – Visite des sites (obligatoire pour les lots 2 et 5)

Elle devra être effectuée sur rendez-vous auprès des services désignés ci-dessous selon le lot.

Lot n°2 (taille) : service des Espaces verts – centre technique municipal – 16 rue du Fourchon – 59113 SECLIN
tél : 06.25.45.07.98 (M. Lilian GABELLE) lilian.gabelle@ville-seclin.fr
ou tél : 06.30.07.61.99 (M. Sébastien DELATTRE) sebastien.delattre@ville-seclin.fr

Lot n°5 (terrains sportifs) : service des Sports – complexe sportif Paul Durot – avenue du Président Salvador Allende – 59113 SECLIN
tél : 07 77 69 71 90 (M. Didier CARLIER) didier.carlier@ville-seclin.fr
ou tél : 06 60 92 78 50 (M. Richard GORRILLOT) richard.gorillot@ville-seclin.fr

Le candidat doit se rendre sur les différents sites afin d'y évaluer précisément les prestations à réaliser. Il appartient donc au candidat d'apprécier les lieux, environnements et contraintes des différents sites.

Aucune réponse orale n'est apportée aux questions du candidat pendant la visite.

Le candidat doit poser ses questions associées à la consultation sur la plate-forme de dématérialisation selon les modalités décrites à l'article 8.1 du présent règlement de consultation.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, sur le site : https://marchespublics596280.fr/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de consultation.
Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Seclin - Hôtel de Ville
Service des marchés publics - 89 rue Roger Bouvry - 59113 Seclin

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les candidats veillent à utiliser une norme de nommage des documents simple sans trop de caractères (par exemple « AE » à la place d' « acte d'engagement ») et de ne pas utiliser de caractères spéciaux.

Le pouvoir adjudicateur préconise fortement la signature des documents visés à l'article 7.3 par le biais d'un certificat de signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES.
La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Toutefois, en cas d'impossibilité pour l'attributaire de signer avec un certificat de signature électronique, ce dernier pourra remettre les documents de l'offre signés par courrier avec une signature manuscrite.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Lot 1	Lots 2 à 7
1-Prix des prestations apprécié au regard de l'estimation totale donnée dans le DQE	**60%**	**40%**
2-Valeur technique *appréciée au regard du mémoire technique* *2.1-Méthodologie de travail mise en œuvre pour l'exécution des prestations, notée sur 15 ou 25 points* *2.2-Moyens humains et matériels mis en œuvre par le candidat pour l'exécution des prestations, y compris les qualifications et formations suivies par le personnel (en particulier pour le lot 7), notés sur 15 ou 25 points*	**30%**	**50%**
3-Développement durable *apprécié au regard du mémoire technique*	**10 %**	
TOTAL	**100%**	

- **1/ Prix :**

Les offres seront classées par ordre croissant.

L'opérateur économique ayant remis l'offre la moins-disante se verra attribuer la note maximale de 60 (lot 1) ou 40 (lots 2 à 7).

La note attribuée à chacun des autres opérateurs économiques sera égale à :

NOTE = 60 ou 40 × (prix le plus bas / prix de l'offre examinée)

Prix unitaires : Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **2/ Valeur technique :**

Le critère valeur technique, apprécié selon les sous-critères ci-dessous, sera noté sur 30 (lot 1) ou 50 (lots 2 à 7) points.

Sous-critère n°1 : Méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des prestations sur la base du mémoire technique (15 ou 25 points)

Sous-critère n°2 : Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations, y compris les qualifications et les formations des personnels (15 ou 25 points)

- **3/ Développement durable :**

Le critère performances en matière de développement durable sera noté sur 10 points *(gestion responsable des déchets et maitrise des nuisances)*

Une grille d'analyse des sous-critères sera appliquée pour l'analyse de la valeur technique et se compose comme suit:
- Absence : Absence des éléments d'appréciation en rapport avec le critère (0 % de la note du sous-critère) ;
- Offre très insuffisante : Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des non-qualités et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise compréhension du besoin (20 % de la note du sous-critère) ;
- Offre insuffisante : Offre présentant des imprécisions et/ou des généralités, 40 % de la note du sous-critère.
- Offre moyenne : Offre acceptable dans son ensemble avec une ou plusieurs réserves, ou répondant partiellement aux attentes (60 % du sous-critère) ;
- Offre satisfaisante : Offre complète, détaillée, claire et adaptée ou offre avec réserve(s) mineure(s) sans incidence sur la qualité (80 % du sous-critère) ;
- Offre très satisfaisante : Offre précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin. Elle est parfaitement adaptée aux exigences du cahier des charges (100 % de la note du sous-critère).

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire devra également si ce n'est déjà fait, transmettre l'acte d'engagement signé soit par le biais d'un certificat de signature électronique ; soit de manière manuscrite à transmettre en original par voie postale.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics596280.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

En cas de recours, le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Lille - 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - 59014 LILLE CEDEX CS 62039
Tél. : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45 - Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille - 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - 59014 LILLE CEDEX CS 62039
Tél. : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45 - Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

8.3 - Interlocuteurs

Service Marchés publics (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)
Tél. : 03 20 62 91 37
Courriel : marches-publics@ville-seclin.fr